

# L'herbicide céréale d'automne à large spectre anti-graminées et anti-dicots



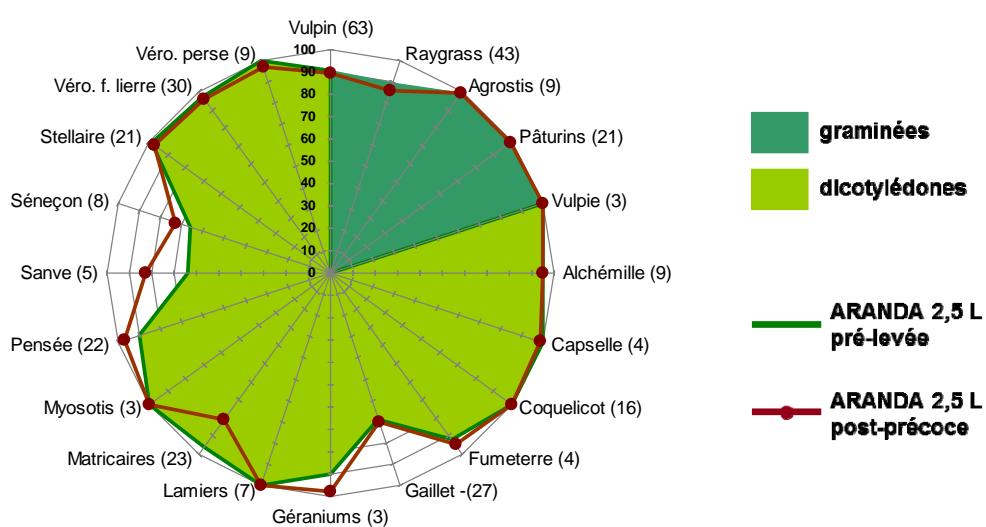
2 MODES  
D'ACTION

ARANDA® : votre nouvelle référence sans urée sur ray-grass, vulpin et dicots

➡ 2 substances actives anti-graminées **innovantes** par leur mode d'action.

Famille chimique	Mode d'action
Pendiméthaline 300 g/l	Dinitroanilines Racinaire + Foliaire
Flufénacet 60 g/l	Oxyacétamides Racinaire

➡ ARANDA® a un **large spectre** anti-graminées et anti-dicots.  
Il s'utilise seul de 2 l/ha à 2,5 l/ha (ou en association).



➡ ARANDA® avec 2 modes d'action différents, dont une nouvelle famille chimique sur céréales, est un outil dans **la gestion et la prévention des résistances**

➡ ARANDA® est sélectif **des blés tendre d'hiver, orges d'hiver et triticales**.

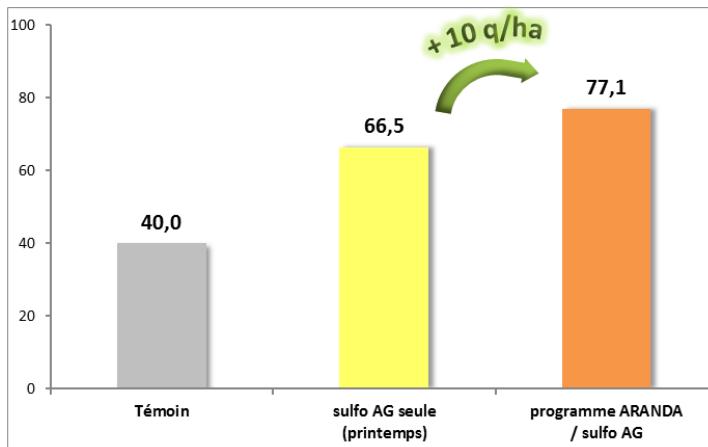
## ARANDA® : la souplesse d'utilisation en pré et en post-précoce des céréales

ARANDA® s'utilise de la prélevée jusqu'à 2-3 feuilles de la céréale. Son positionnement précoce permet de limiter la concurrence des adventices sur la culture. La présence d'adventice dans la culture, durant une longue période (4 à 5 mois), exerce une pression sur les ressources essentielles. Avec les pratiques actuelles de désherbage (1 application tardive en sortie d'hiver - fin mars), les adventices bénéficient de la fertilisation azotée au même titre que la culture. Il faut savoir qu'un ray-grass a des besoins équivalents à un blé en sortie d'hiver.

Utilisation recommandée				Utilisation possible en mélange* avec un partenaire
Stade céréales	Semis	Levée	1 feuille	2-3 feuilles
Stade adventices	Non levée	Levée		1-2 feuilles

\*Pour les mélanges possibles, nous consulter

### Synthèse de 14 essais BASF (dominante vulpin et ray-grass)



### RECOMMANDATIONS et CONDITIONS D'EMPLOI

- Bonne préparation du sol, peu motteuse, semis régulier **bien recouvert** à au moins 2,5 cm. Application sur sol humide.
- Céréales non stressées, éviter les périodes de gelées prolongées et les fortes amplitudes thermiques après traitement.
- Ne pas traiter si de fortes pluies sont annoncées.
- Ne pas traiter sur sols sableux, hydromorphes, fortement caillouteux et à taux de matière organique supérieur à 6%.

### 10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

- AVANT L'APPLICATION**
- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
  - 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
  - 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
  - 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
  - 5 Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (épaule anti-retour, dispositif de surverse).
  - 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.

- PENDANT L'APPLICATION**
- 7 Appliquer dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.
- APRÈS L'APPLICATION**
- 8 Appliquer après dilution les fèces de riz et les eaux de rinçage sur la parcelle.
  - 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
  - 10 Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires. BASF Agro recommande le procédé d'assoufflage.

### Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	 www.basf-agro.fr
Une question de santé	MSA	 www.msa.fr
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Clientèle 0810.023.033 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	 www.adivalor.fr

### CARTE D'IDENTITE

Marque déposée BASF.

Autorisation de vente : n°2090118.

Composition : flufenacet (60 g/L) + pendiméthaline (300 g/L).

Formulation : EC (concentré émulsionnable).



Classement toxicologique : DANGER

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conditionnement : 10 L

Usages et doses autorisés : Blé tendre d'hiver, Orge d'hiver et Triticale : 2,5 L/ha.

Nombre d'application maximum : 1 par an.

Stade limite d'utilisation : mi-tallage (BBCH 25)

Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée (ZNT) de 20 mètres.

Délai de rentrée dans la parcelle : 24 heures.

Protection utilisateur lors de la manipulation produit : Gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type A2P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.

Octobre 2013 - REF 975CEHE1013OUEST - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro (0.810.023.033) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

Usage, doses et conditions d'emploi, consulter : [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr)

BASF Agro S.A.S. - 21 chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex - Tél : 04.72.32.45.45.